

Faits saillants des constatations

À l'aube de sa 7^{ième} année, l'opération du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission du Québec, le SPEDE, s'oriente vers une amplification de distorsions internes amplifiées par la réalité géopolitique effervescente de protectionnisme économique¹, en développement dans le monde, et qui malheureusement nous rattrape. En voici quelques faits saillants :

1. Le 2^{ième} rapport de conformité consolidé par le MELCC, sur la période 2015-2017, démontre :
 - a. Un respect de conformité de toutes les 118 organisations québécoises assujetties au SPEDE;
 - b. Une sous- utilisation limitée à 6,088 millions de crédits réglementés compensatoires, les **CrC**;
 - c. Un peu plus de 9% des CrC remis (période 2013-2017) provienne de projet réalisés au Québec;
 - d. Il y a un espace de 8,0 millions de CrC non utilisés, soit une moyenne annuelle de 2,67 millions.

2. Les informations du dernier rapport des soldes du WCI, daté du 5 octobre 2018, permet de constater :
 - a. La Californie émet 167 fois plus de CrC que le Québec, qui en avait émis ≈ 628 000;
 - b. Cet écart est croissant et divergeant;
 - c. Chaque achat de CrC, par des organisations québécoises assujetties au SPEDE, et réalisé à l'extérieur du Québec, constitue une fuite de capitaux² et l'éloigne de l'atteinte des cibles gouvernementales de 2020 et celles de 2030;
 - d. Sans ajustements au SPEDE, nous estimons cette fuite, sur la période 2018-2030, de l'ordre de 2, 8 milliards \$CAD³. Argent qui n'est pas utilisé pour des réductions de GES qualifiées, vérifiées et réalisées en sol québécois.

3. Les distorsions inhérentes aux approches de marchés réglementés, de type «Cap & Trade», existent partout dans le monde et sont rectifiables :
 - a. Toute approche de type Cap & Trade réglementé apporte son lot de distorsions;
 - b. Plusieurs juridictions dans le monde, ont apporté des ajustements à leur système «Cap Trade»;
 - c. La Californie, partenaire du Québec au WCI, a mis en place une modification de nature protectionnisme, en juillet 2017, limitant l'utilisation de CrC pour conformité, qui sont et seront réalisés à l'extérieur de son territoire;
 - d. Des ajustements administratifs ou réglementaires au SPEDE peuvent s'appliquer et corriger ses distorsions;
 - e. Le levier de décision, sur des ajustements au SPEDE, est actuellement entre les mains du MELCC.

¹ Selon l'analyse de l' [IETA](#); datée du 2 janvier 2019 : «*But 2018 brought difficult moments too, with the sudden repeal of ETS legislation in Ontario, which resulted in a messy pull out from WCI; the rise of populist and anti-climate governments; and the spectre of Brexit looming over the EU ETS*».

² <https://www.lequotidien.com/chroniques/claude-villeneuve/pas-a-nous-de-payer-8055d0b3f272268245465306d9133a7a>

³ Diapo 4 http://www.solutionswill.com/sites/default/files/u51/reseau_env_27septembre_2018-v5finale.pdf

Horizon 2019-2030; distorsions et ajustements sur le SPEDE;

À l'aube de sa 7^{ème} année, l'opération du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission du Québec, le SPEDE, s'oriente vers une amplification de distorsions internes amplifiées par la réalité géopolitique effervescente de protectionnisme économique⁴, en développement dans le monde, et qui malheureusement nous rattrape. Comme le démontre le dernier rapport de conformité consolidé par le Ministère de l'Environnement et la Lutte au Changement Climatique (MELCC) sur les 118 organisations québécoises assujetties au SPEDE concernant la période de 2015-2017⁵, chacune de ces organisations utilisent, pour leur conformité, différents instruments économiques, qui sont tous réglementés et émis par le MELCC, tel que les droits d'émissions ventilés en millésimes de 2013 à 2017, des crédits pour réductions hâtives⁶ et des crédits réglementés compensatoires⁷ (CrC).

Le **tableau 1** démontre que l'ensemble des portefeuilles de conformité sont constituées à plus de 94% de droits d'émission qui ont été acquis lors des encans trimestriels organisés sous le WCI⁸. L'utilisation des crédits pour réductions hâtives étant limité à 2 040 026, nous constatons au tableau que plus de 99 % de ce volume disponible a déjà été remis pour conformité. Le restant de l'équation de conformité est composé de l'utilisation des crédits réglementés compensatoires. Les CrC ont été acquis indépendamment des encans du WCI et à la seule et unique discrétion de chacune des organisations assujetties au SPEDE.

Tableau 1: Disponibilité sur le budget de 2013-2020 (406,52 MtCO₂e)

Période	Droit d'émission remis aux gouvernements	Droits d'émission obtenus gratuitement ou via les encans du WCI	% sur le total remis au gouvernement	Crédits réductions hâtives	% sur le total remis au gouvernement	CrC	% sur le total remis au gouvernement
2013-2014	36 664 703	34 415 214	93,9%	1 950 677	5,3%	298 812	0,81%
2015-2017	176 145 518	169 987 235	96,5%	70 128	0,0%	6 088 155	3,46%
Balance au budget 2013-2020	n.a.	202 117 551	n.a.	19 221	n.a.	n.a.	n.a.
Total		406 520 000	n.a.	2 040 026		6 386 967	

Selon les chiffres du **tableau 1**, le Ministre aurait entre ses mains pour les millésimes des années 2018 à 2020⁹, plus de 202,12 millions de droits d'émission, afin de constituer sa réserve et le restant serait disponible pour distribuer soit comme allocations gratuites et pour les encans du WCI. Si nous considérons les droits d'émissions déjà distribués au 31 décembre 2018¹⁰, soit 166,9 millions vendues aux encans + 111,69 millions d'allocations gratuites émises¹¹, il resterait au Ministre près de 127,93 millions pour couvrir les années 2019 et 2020. Ce qui laisse anticiper un surplus à distribuer de 16,34 millions entre les mains du Ministre et excluant sa réserve qui n'a pas encore été entamée et qui sera de 20 millions au 31 décembre 2020. Notons que c'est la dernière période de conformité au budget décrété¹², sur les plafonds annuels d'unité de GES liés au SPEDE, par le gouvernement et consolidé à 406,52 millions sur la période 2013-2020. Ces plafonds sont enlignés sur la cible de 2020, visant une réduction de 20% des émissions de GES en référence aux émissions de l'année 1990.

⁴ Selon l'analyse de l' [IETA](#); datée du 2 janvier 2019 : «*But 2018 brought difficult moments too, with the sudden repeal of ETS legislation in Ontario, which resulted in a messy pull out from WCI; the rise of populist and anti-climate governments; and the spectre of Brexit looming over the EU ETS*».

⁵ <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/marche-carbone.asp>

⁶ <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/soumission-demandeCRH.htm>

⁷ <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/credits-compensatoires/index.htm>

⁸ WCI : Western Climate Initiative : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/WCI.htm>

⁹ Le gouvernement avait décrété des plafonds de 170,55 millions pour ses 3 dernières années; <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=2012F%2F58679.PDF>

¹⁰ <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/revenus.htm>

¹¹ <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/documentation.htm>

¹² <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=2012F%2F58679.PDF>

Horizon 2019-2030; distorsions et ajustements sur le SPEDE;

Le **tableau 2**, permet de constater la ventilation des droits d'émission par millésimes ainsi que la part des CrC utilisés et la portion (espace non utilisé) de ceux-ci et qui étaient disponibles. L'utilisation des CrC est limitée à 8% d'un portfolio de conformité. Plus de la moitié de l'espace disponible de CrC n' pas été utilisé par les organisations québécoises assujetties au SPEDE.

Tableau 2: Rapports de conformité

Période	Nombre d'émetteurs assujettis	Unités 2013	Unités 2014	Unités 2015	Unités 2016	Unités 2017	Unités non millésimées	Crédits réductions hatives	CrC	Part des crédits compensatoires (%)	Espace non utilisé
2013-2014	55	18 371 894	16 043 320	0	0	0	0	1 950 677	298 812	0,800%	7,20%
2015-2017	118	774 034	6 343 306	69 597 767	46 794 052	45 215 939	1 262 137	70 128	6 088 155	3,500%	4,50%
Total	118	19 145 928	22 386 626	69 597 767	46 794 052	45 215 939	1 262 137	2 020 805	6 386 967		

Notes: 1- En date du 18 décembre 2018

Les émetteurs dits « conformes » ont remis un nombre suffisant de droits d'émission

2- éligibles à la période de conformité pour couvrir la totalité de leur obligation de conformité.

Dans certaines circonstances, les unités non millésimées de la réserve du ministre peuvent être utilisées pour combler les besoins de l'allocation gratuite d'unités d'émission (RSPEDE, art. 42).

4- 8% est la portion autorisée des CrC (Crédit réglementé Compensatoire) dans les portfolios de conformité selon la réglementation du SPEDE

L'utilisation restreinte des CrC québécois; une fuite des capitaux :

Depuis 2013, 91% de tous les CrC remis pour conformité ont été réalisés à l'extérieur du Québec. En consultant le 2^{ème} rapport de conformité pour la période 2015-2017, mis en ligne le 18 décembre 2018¹³, nous constatons au **Tableau 3**, une sous-utilisation importante, soit plus de la moitié, des CrC dans les portfolios de conformité des entreprises québécoises assujetties au SPEDE. Une seule entreprise québécoise, un distributeur d'énergie fossile, a acquis et remis pour conformité tous les 585 134 CrC réalisés au Québec. Toutes les autres organisations québécoises assujetties au SPEDE ont remis des CrC qui ont été réalisés à l'extérieur du Québec, c'est à dire en Californie et aux États-Unis. C'est une situation paradoxale dans la mesure où plusieurs organisations québécoises assujetties au SPEDE souhaiteraient pouvoir acquérir des réductions de GES, qualifiées, quantifiées, vérifiées et réalisées en sol québécois, ou tout au moins à proximité de leur communauté environnante afin de répondre, entre autre et directement, aux préoccupations d'acceptabilité sociale de leurs opérations et de leur projets.

¹³ <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/documentation.htm>

Tableau 3: utilisation des Crédits réglementés Compensatoires (CrC)

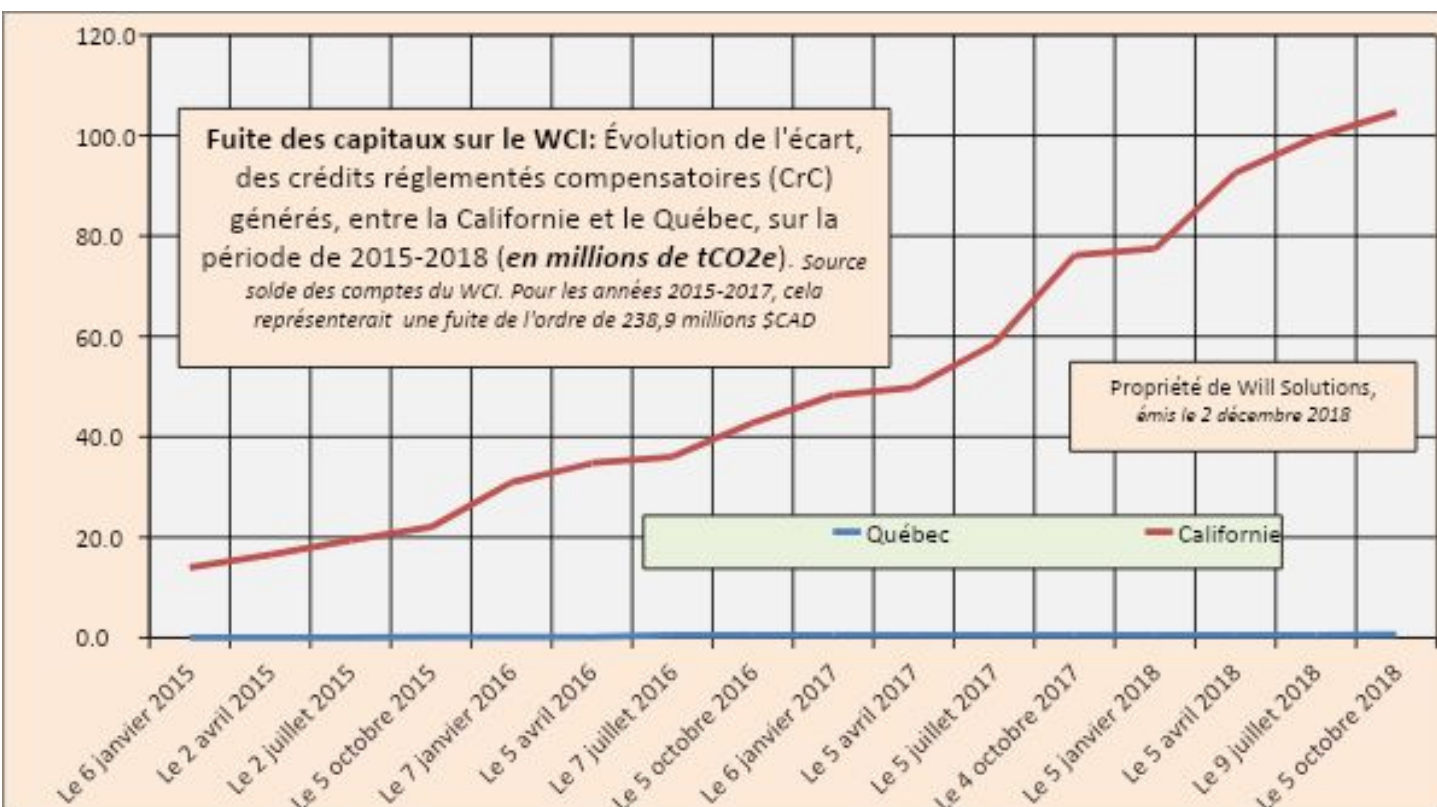
Catégorie d'organisations assujetties au SPEDE	Nombre d'organisations assujetties	2013-2014	2015-2017	Total	% par catégorie	CrC réalisé en sol québécois	% de CrC réalisés en sol québécois
Émetteurs + de 25 000 tCO ₂ e	78	298 812	1 624 572	1 923 384	30,11%	0	0,0%
Distributeurs d'énergie fossile; depuis le 1er janvier 2015	40	0	4 463 583	4 463 583	69,89%	585 134	13,1%
Total	118	298 812	6 088 155	6 386 967	100,00%	585 134	9,2%

De plus sur cette période de 2015 à 2017, plus de 8 millions de CrC, pour une moyenne annuelle de 2,67 millions de CrC, qui étaient disponibles dans l'espace de conformité du SPEDE et qui n'ont pas été utilisés. Étaient-ce par la rareté des CrC réalisés au Québec, par un manque d'information sur l'ensemble des CrC émis par le Québec et la Californie, sur une décision corporative et discrétionnaire de n'acheter que des droits d'émission sur les encans du WCI (en terme de gestion de risque) ou provenant d'allocations gratuites¹⁴ émises par le MELCC et octroyées aux émetteurs de plus de 25 000 tCO₂e/an, par un manque ou une rareté d'expertise interne, pointue, sur la gestion et d'acquisition de ceux-ci ou pour d'autres facteurs inconnus. Il est clair que certaines organisations ont carrément décidé de ne pas gérer le risque de leur utilisation et d'en acquérir aucuns. Ces organisations sont 94 sur les 118 et représentent 80% de l'ensemble des organisations québécoises assujetties au SPEDE. Ce qui laisse 24 organisations sur les 118 qui ont acquis et gérer des CrC pour leur conformité. De ces 24, 15 sont des distributeurs d'énergies avec 70% des CrC remis pour conformité. Voir au **Tableau 3**.

Le Tableau 4, permet de constater les tendances divergentes de disponibilité de CrC, émis par la Californie et le Québec des projets de réductions de GES, admissibles comme CrC, et donc pour conformité au SPEDE. L'écart entre les réductions de GES admissibles comme CrC qui ont été réalisés et vérifiés en sol du Québec et les autres réalisés, essentiellement en Californie et aux États-Unis ne fait que croître. Si cet écart n'est pas corrigé pour la période 2018-2020, il y aura acquisition de plus en plus importante de CrC sur l'extérieur du Québec d'autant plus que la majorité des CrC québécois provenant du protocole sur les SACO arrive à terme. C'est ce que nous dénommons **une fuite de capitaux** qui n'encourage aucunement des réductions de GES qualifiées, quantifiées, vérifiées et réalisées au Québec.

Tableau 4

¹⁴ <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/Allocations-gratuites.htm>



D'autres analyses du rapport de conformité consolidé par le MELCC sont disponibles sur demande et en mode annexe.

Listes des tableaux en annexes :

- o **Tableau 5** : les 15 plus importantes entreprises assujetties au SPEDE, en termes de nombre de droits d'émission à remettre
- o **Tableau 6** : les 10 plus grands acheteurs (d'organisations québécoises) de CrC
- o **Tableau 7** : date de début des projets de CrC remis pour conformité
- o **Tableau 8** : les millésimes des projets de CrC remis pour conformité
- o **Tableau 9** : Répartition des CrC remis par protocole
- o **Tableau 10** : Analyse sommaire des écarts entre les allocations gratuites octroyées par le MELCC et les émissions réelles déclarées et déposées au MELCC par les émetteurs de plus de 25 000 tCO₂e.
- o

Annexes détaillées

Le **Tableau 5** projette pour la 2^{ième} période de conformité (2015-2017), les 15 plus importantes entreprises assujetties, en termes de nombre de droits d'émission remis, sur les 118 compilées au rapport. Dans les colonnes surlignées vertes on constate dans un premier temps que ces 15 entreprises ont remis 152,96 millions de droits d'émissions dans leur portefeuille total de conformité, ce qui représente 86% du total remis pour ce rapport de conformité consolidé par le MELCC.

Sur un deuxième temps, ces 15 entreprises ont remis 5 699 237 de CrC ce qui représente plus de 94% de tous les CrC remis dans le rapport de conformité consolidé par le MELCC. Nous soulignons en ordre d'importance dans la catégorie de distributeurs d'énergie fossile assujetties au SPEDE; Energir, Suncor, Shell et Norcan. En termes d'émetteurs de + de 25 000 tCO₂e nous y retrouvons Rio Tinto, Alcoa, Aluminerie Bécancour et Groupe CRH.

Dans les colonnes de droite, surligné en jaune, on y retrouve le calcul des CrC qui n'ont pas été utilisés et qui étaient disponibles, pour chacune de ces 15 organisations. Plus de 69% des CrC non utilisés sont associés à 3 distributeurs d'énergie fossile, dont le plus important est Valero. Un peu plus de 12,28% des CrC non utilisés sont associés à 12 organisations assujetties comme émetteurs de + de 25 000 tCO₂e.

Tableau 5

Le portefeuille des 15 principales entreprises assujetties au SPEDE avec l'utilisation de leurs CrC

	Portefeuille de conformité	Crc Total	%	Espace disponible non utilisé	Assujetties + de 25 000 tCO ₂ e	Distributeurs d'énergie
1	Valero	69 332 248	0	5 546 580		5 546 580
2	Énergir	19 564 187	1 565 134	0		
3	Produits Suncor Énergie S.E.N.C. (Suncor énergie marketing)	17 764 205	1 421 136	0		
4	Rio Tinto	9 278 561	720 000	22 285	22 285	
5	Shell (Produits Shell Canada, société d'échange commerciaux Shell Canada)	8 522 268	681 779	0		
6	Norcan	6 793 061	540 000	3 445		3 445
7	Aluminerie Alouette	3 344 456	0	267 556	267 556	
8	Alcoa Canada+Alcoa Loralco	2 897 366	226 000	5 789	5 789	
9	Rio Tinto Fer et Titane	2 567 413	0	205 393	205 393	
10	Aluminerie Bécancour	2 422 759	191 188	2 633	2 633	
11	Groupe CRH	2 306 740	184 000	539	539	
12	Les pétroles Irving	2 185 430	170 000	4 834		4 834
13	Graymont	2 117 085	0	169 367	169 367	
14	Lafarge	1 999 591	0	159 967	159 967	
15	Ciment Québec	1 870 598	0	149 648	149 648	
	Sous-Total	152 965 968	5 699 237	6 538 037	983 178	5 554 859
	Restant consolidé de 103 entreprises	23 179 550	388 918	1 465 450		
	Total	176 145 518	6 088 155	8 003 486	12,28%	69,41%

Horizon 2019-2030; distorsions et ajustements sur le SPEDE;

Le **Tableau 6** projette pour la 2^{ème} période de conformité (2015-2017), les 10 plus importantes entreprises assujetties, en termes d'acheteurs de CrC remis pour conformité, sur les 118 compilés au rapport. On constate dans un premier temps que ces 10 entreprises ont remis plus de 5,95 millions de CrC dans leur portefeuille de conformité, ce qui représente 97,8% du total remis pour ce rapport de conformité consolidé par le MELCC.

Sur un deuxième temps, ces 10 entreprises sont divisées en 2 blocs d'organisations assujetties au SPEDE, soit celles qui émettaient + de 25 000 tCO₂e et les distributeurs d'énergie fossile. Les premières ont remis 1 576 188 de CrC ce qui représente plus de 25,6 % de tous les CrC remis pour conformité. Les deuxièmes ont remis 71,9% de tous les CrC remis pour conformité. Finalement le 2,2% restant provient de 14 autres entreprises assujetties au SPEDE qui ont utilisé des CrC dans leur rapport de conformité. Soulignons les 3 plus importants acquéreurs de CrC dans l'ordre sont ; Énergir, Suncor et Rio Tinto. D'ailleurs, Énergir est la seule entreprise québécoise assujettie au SPEDE qui a tout acheté les CrC disponibles et réalisés en sol québécois pour un total de 585 134 CrC.

Tout le restant des CrC remis pour conformité provient de projets réalisés en Californie ou ailleurs aux États-Unis.

Tableau 6
Les 10 principaux acheteurs de CrC

		CrC total	Assujetties + de 25 000 tCO ₂ e	Distributeurs d'énergie	Origine Québec	Origine USA/Californie
1	Énergir	1 565 134		1 565 134	585 134	980 000
2	Produits Suncor Énergie S.E.N.C. (Suncor énergie marketing)	1 421 136		1 421 136	0	1 421 136
3	Rio Tinto Alcan	720 000	720 000		0	720 000
4	Shell (Produits Shell Canada, société d'échange commerciaux Shell Canada)	681 779		681 779	0	681 779
5	Norcan	540 000		540 000	0	540 000
6	ArcelorMittal	255 000	255 000		0	255 000
7	Aluminerie Bécancour	191 188	191 188		0	191 188
8	Groupe CRH	184 000	184 000		0	184 000
9	Les pétroles Irving	170 000		170 000	0	170 000
10	Alcoa Canada+Alcoa Lauralco	226 000	226 000		0	226 000
	Sous-total	5 954 237	1 576 188	4 378 049	585 134	5 369 103
	<i>Total CrC vendus</i>	<i>6 088 155</i>				
	<i>% sur le total de CrC</i>	<i>97,8%</i>	<i>25,9%</i>	<i>71,9%</i>		

Horizon 2019-2030; distorsions et ajustements sur le SPEDE;

Le **Tableau 7** projette pour la 2^{ème} période de conformité (2015-2017), les dates de début de projet¹⁵ pour chacun des projets de CrC utilisés et remis pour conformité dans ce rapport consolidé par le MELCC. Nous avons divisé les résultats, démontrés au Tableau 7, en 3 blocs périodiques, soit une première période de 2003-2009, puis une deuxième soit la période de 2010-2014 et finalement la période de 2015-2017.

La période de 2003-2009 regroupe une quantité de 857 248 CrC utilisés et qui représentent 14.1% du total des 6 088 155 des CrC remis au MELCC pour conformité. La deuxième période de 2010-2014 regroupe une quantité de 1 925 182 CrC utilisés et qui représentent 31.6% du total des 6 088 155 des CrC remis pour conformité. Finalement la troisième période regroupe une quantité de 3 305 725 CrC utilisés et qui représentent 54.3% du total des 6 088 155 des CrC remis pour conformité au MELCC.

Tableau 7

Période conformité 2015-2017			
Début des projets de CrC utilisés	Quantité de CrC	%	
2003	45 317	0,7%	0,7%
2004	20 000	0,3%	1,1%
2005	0	0,0%	1,1%
2006	319 068	5,2%	6,3%
2007	252 321	4,1%	10,5%
2008	21 736	0,4%	10,8%
2009	198 806	3,3%	14,1%
2010	204 024	3,4%	17,4%
2011	278 377	4,6%	22,0%
2012	559 665	9,2%	31,2%
2013	748 940	12,3%	43,5%
2014	134 176	2,2%	45,7%
2015	1 855 142	30,5%	76,2%
2016	817 571	13,4%	89,6%
2017	633 012	10,4%	100,0%
Total	6 088 155	100,0%	

¹⁵ Date de début de projet CrC validé par le MELCC

Horizon 2019-2030; distorsions et ajustements sur le SPEDE;

Le **Tableau 8** projette pour la 2^{ième} période de conformité (2015-2017), les dates de millésimes des CrC¹⁶ utilisés et remis pour conformité dans ce rapport consolidé par le MELCC. Nous avons divisé les résultats, démontrés au Tableau 8, en 3 blocs périodiques, soit une première période de 2005-2009, puis une deuxième période de 2010-2014 et finalement la période de 2015-2017.

La période de 2005-2009 regroupe une quantité de 367 722 CrC utilisés et qui représentent 6.0% du total des 6 088 155 des CrC remis pour conformité. La deuxième période de 2010-2014 regroupe une quantité de 1 195 410 CrC utilisés et qui représentent 19.6% du total des 6 088 155 des CrC remis pour conformité. Finalement la troisième période 2015-2017, regroupe une quantité de 4 525 023 CrC utilisés et qui représentent 74.3% du total des 6 088 155 des CrC remis pour conformité au MELCC.

Tableau 8

Période conformité 2015-2017			
Vintage utilisé	Quantité de CrC	%	
2005	3 276	0,1%	0,1%
2006	3 276	0,1%	0,1%
2007	31 364	0,5%	0,6%
2008	43 773	0,7%	1,3%
2009	286 033	4,7%	6,0%
2010	113 011	1,9%	7,9%
2011	403 137	6,6%	14,5%
2012	64 618	1,1%	15,6%
2013	106 020	1,7%	17,3%
2014	508 624	8,4%	25,7%
2015	748 381	12,3%	38,0%
2016	2 657 241	43,6%	81,6%
2017	1 119 401	18,4%	100,0%
Total	6 088 155	100,0%	

¹⁶ Millésimes des CrC, correspond à l'année des réductions de GES quantifiées, vérifiées et octroyés par le MELCC

Le **Tableau 9** démontre pour la 2^{ème} période de conformité (2015-2017), les types de protocole utilisés comme base méthodologique de tous les CrC remis pour conformité dans ce rapport consolidé par le MELCC. Nous remarquons que 90,4% de tous les CrC sont appuyés sur des protocoles reconnus de la Californie¹⁷. Le restant, soit 9,6% provient de projets appuyés sur 2 protocoles du SPEDE, soit celui sur les SACO¹⁸ et celui sur les LET¹⁹. Au final les 3 protocoles les plus utilisés, en termes de CrC sont dans l'ordre : celui de US Forest²⁰, de la Mine Methane Capture (MMC)²¹ et des SACO (protocole 3 du Québec).

Tableau 9

Répartition des CrC par protocoles (en gris Californie/USA, en vert Québec)

4 601 957	132 446	270 291	498 327	474 764	110 370
75,6%	2,2%	4,4%	8,2%	7,8%	1,8%
US Forest	Livestock	ODS	Mine Methane Capture	SACO	LET
90,4%				9,6%	

¹⁷ https://www.arb.ca.gov/cc/capandtrade/offsets/issuance/arb_offset_credit_issuance_table.pdf

¹⁸ Protocole 3 - Destruction des substances appauvrissant la couche d'ozone contenues dans des mousses isolantes ou utilisées en tant que réfrigérant provenant d'appareils de réfrigération, de congélation et de climatisation

http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/credits-compensatoires/registre_creditscompensatoires.htm

¹⁹ Protocole 2 - Lieux d'enfouissement - Destruction du CH₄

http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/credits-compensatoires/registre_creditscompensatoires.htm

²⁰ https://www.arb.ca.gov/cc/capandtrade/offsets/issuance/arb_offset_credit_issuance_table.pdf

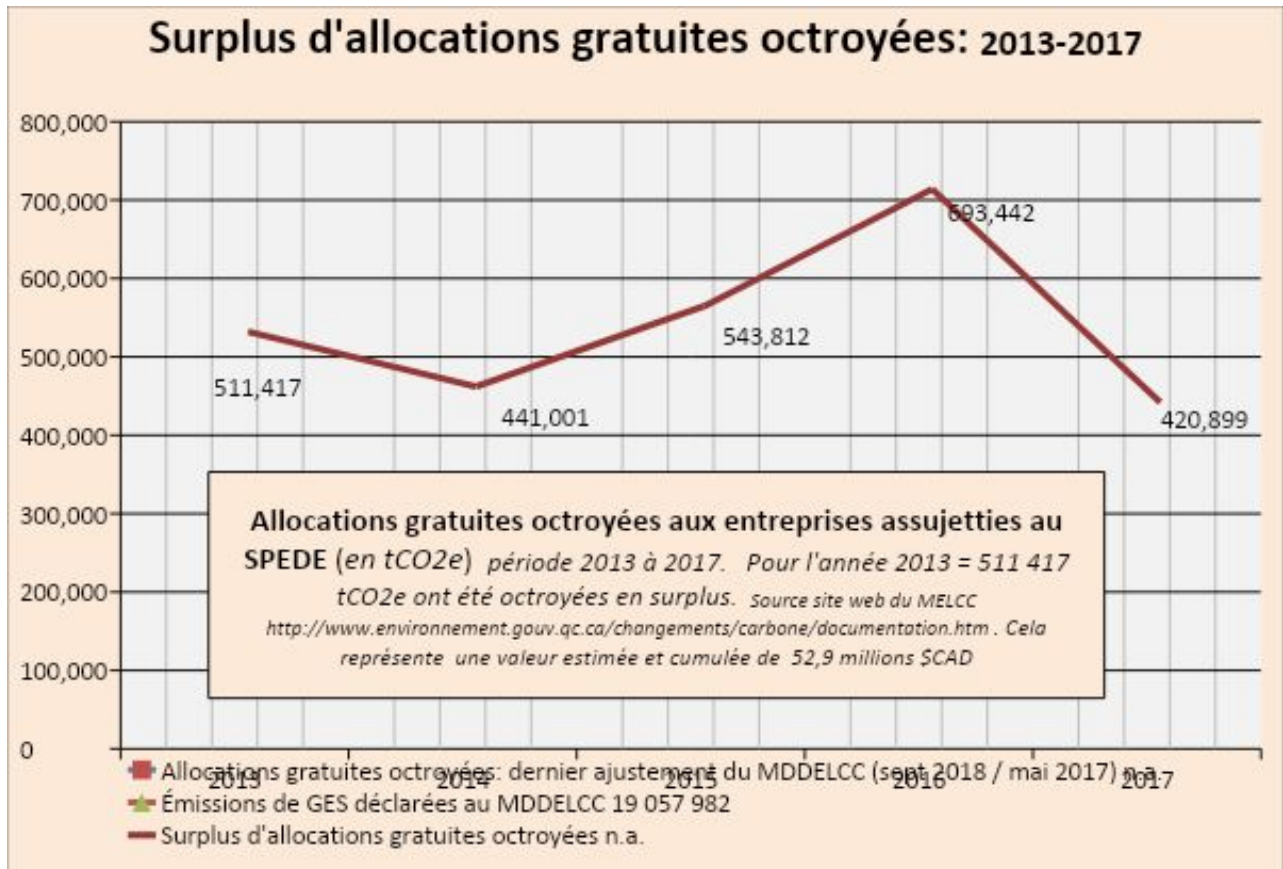
²¹ https://www.arb.ca.gov/cc/capandtrade/offsets/issuance/arb_offset_credit_issuance_table.pdf

Horizon 2019-2030; distorsions et ajustements sur le SPEDE;

Le **Tableau 10**, représente, selon les données publiques disponible sur le site web du MELCC, l'écart entre les allocations émises gratuitement²² et octroyées par le MELCC aux entreprises assujetties au SPEDE émettant plus de 25 000 tCO₂e/année et les émissions réelles déclarées et déposées²³ par celles-ci au MELCC.

Le total des allocations gratuites de droits d'émissions en surplus des émissions réelles déclarées au MELCC, qui ont été octroyées de 2013 à 2017, est égal à 2 610 571 tCO₂e. Il nous est impossible d'analyser, sur la base des informations disponibles, l'impact de cette situation sur les quantités d'acquisition de CrC.

Tableau 10



²² <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/Allocations-gratuites.htm> ainsi que pour chaque millésime de 2013 à 2017 <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/documentation.htm>

²³ [Émissions de gaz à effet de serre déclarées et vérifiées des établissements visés par le RSPÉDE](http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/documentation.htm)